



PLAN DE DEPLACEMENTS ENTREPRISE (PDE) DU CENTRE HOSPITALIER FRANÇOIS BACLESSE A CAEN

Pourquoi agir

Le Centre de Lutte Contre le Cancer (CLCC) François Baclesse à Caen assure une mission de soins, de recherche et d'enseignement dans le domaine de la cancérologie. Etablissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC), il participe au service public hospitalier et emploie 956 salariés, dont 130 médecins et personnel scientifique. En 2015, il lance un Plan de Déplacements Entreprise (PDE), afin d'améliorer l'accessibilité de son site et de promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

De par sa nature et son activité, le Centre François Baclesse engendre de nombreux déplacements, tant pour son personnel que pour les patients et visiteurs. Cependant, les possibilités de stationnement de véhicules sur le plateau hospitalier caennais sont restreintes.

Les enjeux d'accessibilité et de mobilité constituent une priorité pour le CLCC et ont été intégrés de ce fait dans sa politique de développement durable conduite en 2014-2018 : les actions menées visent ainsi à réduire la production de carbone liée aux transports et à encourager les modes de transport respectueux de l'environnement. La mise en place d'un Plan de mobilité, le Plan de Déplacements Entreprise (PDE), s'inscrit dans cet objectif.

En septembre 2015, le Centre François Baclesse lance son PDE à destination de ses salariés, en partenariat avec l'agglomération de Caen la mer. A travers ce Plan de mobilité, le Centre prévoit de promouvoir l'utilisation des solutions alternatives à la voiture individuelle (marche, vélo, transports collectifs et covoiturage), de favoriser les comportements « éco-citoyens » et également de prévenir certains déplacements notamment grâce à la visioconférence.

Le Centre François Baclesse bénéficie d'un soutien sur les plans méthodologique et technique de la part de l'ADEME et de Caen la mer. Ces deux structures coordonnent le Club « Plans de mobilité », qui organise deux demi-journées d'information et d'échanges par an à destination des établissements engagés dans un plan de mobilité.

Le club organise également de nombreuses actions sur le territoire, telles que le « Challenge de la mobilité : au travail, j'y vais autrement » depuis 2015, ou encore le « défi vélo » dans le cadre du Club Plan de mobilité rassemblant les différents référents des établissements signataires d'un plan de mobilité.



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



Caen la mer
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

UNICANCER



Normandie
Caen (14)

Bénéficiaire

Centre de Lutte Contre le Cancer
François Baclesse (CLCC)

Partenaires

- ADEME
- Communauté urbaine Caen la Mer

Coût (HT)

Coût global :

- Achat matériels et frais de communication et sensibilisation : 1 680 €
- Budget remboursement indemnité vélo et prime transport : 10 000€

Bilan en chiffres

- 19 salariés participant au Défi vélo et 260 km parcourus à vélo (2016)
- 44 salariés participant au Challenge de la mobilité et 851 km effectués avec des modes de déplacements respectueux de l'environnement
- 40% d'abonnements supplémentaires aux transports en commun lors des stands d'information
- 62 salariés bénéficiant de la prime transport en 2016 (soit +50% depuis le PDE)
- 17 salariés bénéficiant de l'indemnité kilométrique vélo.

Date de lancement

2015

Présentation et résultats

Le Plan de mobilité ou Plan de Déplacements Entreprise (PDE) du Centre François Baclesse fait suite au diagnostic réalisé gratuitement par le service de conseil en mobilité de l'Agglomération Caen la mer. Il prévoit un ensemble de mesures visant à sortir du « tout voiture » telles que :

- la nomination d'un référent du Plan de mobilité en charge de sensibiliser les salariés aux différentes formes de mobilité et à leur impact sur leur pouvoir d'achat. Le référent présente le contenu du dispositif et relaie les événements et les outils proposés par Caen la mer ;
- la promotion auprès des salariés de l'utilisation des transports en commun et avantages issus du PDE (tarifs réduits, information sur les abonnements à disposition – bus, vélos en libre-service V'EOL, TER –, diffusion de plans de transport et fiches horaires...). Des stands d'information sur les transports sont par exemple organisés tous les ans avec les opérateurs des réseaux de transports ;
- la mise à disposition de titres de transports collectifs pour les déplacements professionnels sur Caen et en région parisienne ;
- la promotion de l'usage du vélo en communiquant notamment sur les itinéraires cyclables, aides d'achat et services de la Maison du Vélo, sur les actions de sécurisation du stationnement et la mise à disposition de douches et vestiaires dans les locaux. Dans cette optique, le Centre a également mis en place l'indemnité kilométrique vélo en janvier 2017, dans le cadre d'un accord collectif ;
- la promotion du covoiturage.

Un plan d'actions constitué de 24 actions a ainsi été élaboré pour répondre à ces engagements.

L'évaluation des actions mises en œuvre est prévue tous les 12 à 18 mois. Par ailleurs, le Centre François Baclesse s'est également engagé à participer aux actions menées dans le cadre d'un futur Plan de mobilité de zone.

Facteurs de reproductibilité

La démarche du Centre François Baclesse s'appuie sur un solide partenariat avec la communauté urbaine Caen la mer, qui a développé une réelle expertise en matière de conseil en mobilité. L'instauration d'un tel dialogue entre entreprise et autorité organisatrice de mobilité favorise le développement d'une approche plus élargie de la gestion des déplacements.

L'émergence de Plan de mobilité de zone par le regroupement d'entreprises voisines permet d'atteindre une taille critique de salariés pour mettre en place des actions d'envergure, telle que le prolongement d'une ligne de transport en commun. Dans l'attente de l'activation du plan de zone, les référents des établissements signataires se rassemblent et se coordonnent déjà au sein du Club « Plan de mobilité » organisé conjointement par Caen la mer et l'ADEME.



L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

“ L'organisation de journées "je viens au travail sans ma voiture" est un élément important du plan de mobilité du Centre François Baclesse. Largement relayées en interne, ces opérations ont permis à certains salariés de découvrir de nouveaux modes de transports. Lors de ces opérations, le vélo est apparu pour beaucoup comme un mode de transport pertinent. ”

Julien Milcent, chargé de mobilité CU Caen la mer

Focus

Depuis 2015, Caen la mer est Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM). A ce titre, elle propose un service gratuit de conseil en mobilité à toutes les entreprises, administrations ou associations de l'agglomération souhaitant mettre en œuvre un plan de mobilité. Le conseiller en mobilité accompagne ainsi les structures volontaires dans la réalisation de leur diagnostic de déplacements, l'élaboration de leur plan d'actions, l'animation de réunions et le bilan de mise en œuvre.

Le PDE du Centre est le 86ème sur le territoire. Au total, depuis 2009, ce sont près de 15 000 salariés qui sont concernés par une démarche Plan de mobilité sur l'agglomération caennaise.



Défi vélo juin 2016
Crédit Centre François Baclesse

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site de l'ADEME : <http://www.ademe.fr/expertises/mobilite-transport>
- Le site du Centre François Baclesse : <http://www.baclesse.fr/>
- Le site de l'ADEME en Normandie : www.normandie.ademe.fr

CONTACTS

- Julien MILCENT
Chargé Mobilité, CU Caen la mer
Tél : 02 31 25 45 87
j.milcent@agglo-caen.fr
- Sandra GILLES
Réfèrent développement durable, Centre François Baclesse
Tél : 02 31 45 40 99
s.gilles@baclesse.unicancer.fr
- Muriel LEFRESNE
Ingénieur transport déplacement
ADEME Direction régionale Normandie
Tél : 02 31 46 89 63
muriel.lefresne@ademe.fr

